



Grenoble, le 14 mai 2014

Communiqué de presse

Exercice de sécurité civile Barrage du Monteynard

Le mercredi 28 mai 2014, les pouvoirs publics et EDF organisent un exercice de sécurité civile au barrage du Monteynard.

Il s'agira notamment de **tester les procédures de la chaîne d'alerte prévues dans le Plan Particulier d'Intervention (PPI)** ainsi que la coordination des services et la remontée des informations. Cet exercice **ne comportera pas de déploiement sur le terrain. Les sirènes d'alerte ne seront pas déclenchées.**

Le département de l'Isère comporte 7 barrages au premier rang desquels se trouve le barrage du Monteynard. Situé à 25 km au sud de l'agglomération grenobloise, il est exploité par EDF qui produit annuellement 490 millions de kWh grâce à une retenue d'eau de 276 millions de m³. Ainsi, les aspects sûreté et sécurité font l'objet d'attentions particulières de la part des exploitants et des services de l'État chargés du contrôle.

La préfecture de l'Isère a élaboré en 2006 le PPI du barrage du Monteynard en collaboration avec les parlementaires, les élus locaux, les associations, EDF et les services de l'État. Ce plan de secours aborde les points suivants : les principales caractéristiques du barrage, les caractéristiques et la portée de l'onde de submersion, la délimitation des zonages, l'approche opérationnelle et les modalités d'alerte. Le PPI a fait l'objet d'un précédent exercice en 2008.

Le barrage du Monteynard en quelques chiffres :

- Construction : de 1958 à 1962
- 1ère mise en eau : 1962 à 1963
- Hauteur sur fondation : 153 mètres
- Volume de retenue : 276 millions de mètres cubes
- Type : voûte épaisse
- Épaisseur de la crête : 5 mètres
- Épaisseur de la base : 20 mètres
- Productibilité moyenne annuelle : 490 millions de kWh

Contact presse :

Service communication de la préfecture : 04-76-60-48-05
communication@isere.pref.gouv.fr